



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION  
N° 2024-09-DEL-225

OBJET :  
AVENANT A LA  
CONVENTION ENTRE  
LA COMMUNE DE  
TRIEL-SUR-SEINE ET  
L'ASSOCIATION LES  
RESTAURANTS DU  
CŒUR / LES RELAIS  
DU CŒUR DES  
YVELINES

RAPPORTEUR :  
Mme Catherine EVANO

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS : 24

VOTANTS : 33

Le 25 septembre 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 17 SEPTEMBRE 2024  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Bérengère VOILLOT

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Madame Sophie FONTAINE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Madame Fabienne TANTI, Madame Anne LAPORTE, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT, Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Pascal GILLES à Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER à Madame Mélody SENAT, Madame Line WENZEL à Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Catherine EVANO à Monsieur Philippe DA-RIN, Monsieur Hakan KARACIGER à Madame Françoise POIRRIER, Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Sophie KERIGNARD

EXCUSÉS :

Monsieur Marc FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Catherine EVANO, Monsieur Pascal GILLES, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Madame Line WENZEL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Souad BENDJEDDOU

ABSENT(S) : 0

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR / LES RELAIS DU CŒUR DES YVELINES**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention actuelle avec l'Association « Les Restaurants du Cœur / les Relais du Cœur »,

VU le projet d'avenant à ladite convention,

VU l'avis rendu par la Commission « aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable » dans sa séance du 11 septembre 2024,

**CONSIDERANT** le partenariat de longue date, de la commune de Triel-sur-Seine avec l'Association « Les Restaurants du Cœur / Les Relais du Cœur des Yvelines »,

**CONSIDERANT** le besoin exprimé par l'Association pour l'utilisation d'un local annexe à usage de vestiaire et de stockage de matériels,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure un avenant à la convention initiale afin d'y intégrer ce local et de fixer les engagements réciproques des parties,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à **l'unanimité**,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 26 décembre 1995 avec l'Association « Les Restaurants du Cœur / Les Relais du Cœur des Yvelines », représentée par Madame Fabienne LAMBERT et ayant son siège 10 rue du Président Kennedy 78340 Les Clayes-sous-Bois, afin de permettre l'utilisation d'un nouveau local de 18 m<sup>2</sup> au profit de l'Association.

**ARTICLE 2 : DE PRECISER** que le local, objet du présent avenant sera utilisé à titre précaire et gracieux, conformément aux dispositions initiales prévues dans la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr>*